

APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT

S'installer à Quincieux !

1

POURQUOI UN AMI ?



- Identifier et accueillir des porteurs de projets agricoles qui souhaitent créer et/ou développer une agriculture sur la propriété
- Permettre de loger sur place un-e exploitant-e, et éventuellement des saisonniers, par l'adaptation des logements existants

2

CANDIDATURES ATTENDUES



Des porteurs de projets avec ou sans investisseur :

- Exploitant(e) agricole à titre principal
- Collectifs agricoles constitués

et/à des investisseurs bailleurs :

- Privés
- Foncières
- Institutionnels

3

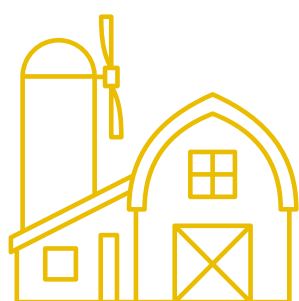
LES OBJECTIFS DE L'AMI



- Identifier des porteurs-ses de projets qui souhaitent investir et/ou développer une production agricole
- Permettre à l'exploitant-e ou au collectif de vivre sur son exploitation et/ou accueillir des salarié-e-s agricoles
- Redonner une vie aux lieux
- Engager un travail avec les collectivités, des partenaires et les acteurs locaux pour réimplanter une activité agricole

4

DESCRIPTIF DES BIENS

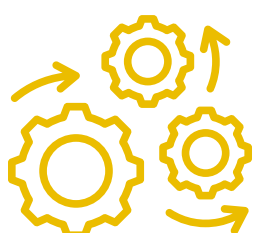


- une maison d'habitation
- un pré d'environ 17 500 m²
- une grange
- deux garages
- un hangar ouvert
- une maisonnette

L'ensemble des biens bâtis est à rénover. Les biens sont implantés en zone inondable.

5

LE PROCESS DE SÉLECTION



Le bien est une propriété de la Safer. Une publicité légale permettra à chaque porteur de projet de se positionner en tant que potentiel repreneur en déposant sa candidature auprès de la Safer. Les candidats seront ensuite invités à présenter leurs dossiers aux partenaires de l'AMI.

Le comité technique départemental de la Safer se réunira afin d'examiner chaque projet. Ses membres émettront un avis porté à la connaissance des instances décisionnelles de la Safer.

Les visites et échanges avec les partenaires permettront de préciser les éléments techniques et d'apporter des compléments d'informations aux candidats.

6

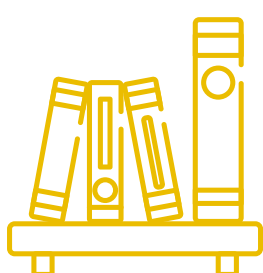
LE DOSSIER DE CANDIDATURE



- Présentation du projet et motivations du candidat et/ou du groupement
- Présentation du candidat et/ou du groupement (CV et copies de diplômes agricoles) illustrant les capacités agricoles + statut juridique de la structure à créer ou existante
- Étude économique prévisionnelle, plan de financement et/ou besoin de financement
- Identification des circuits de commercialisation
- Précision sur l'ancrage territoriale du projet et notamment les liens pouvant être développés avec les collectivités

7

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

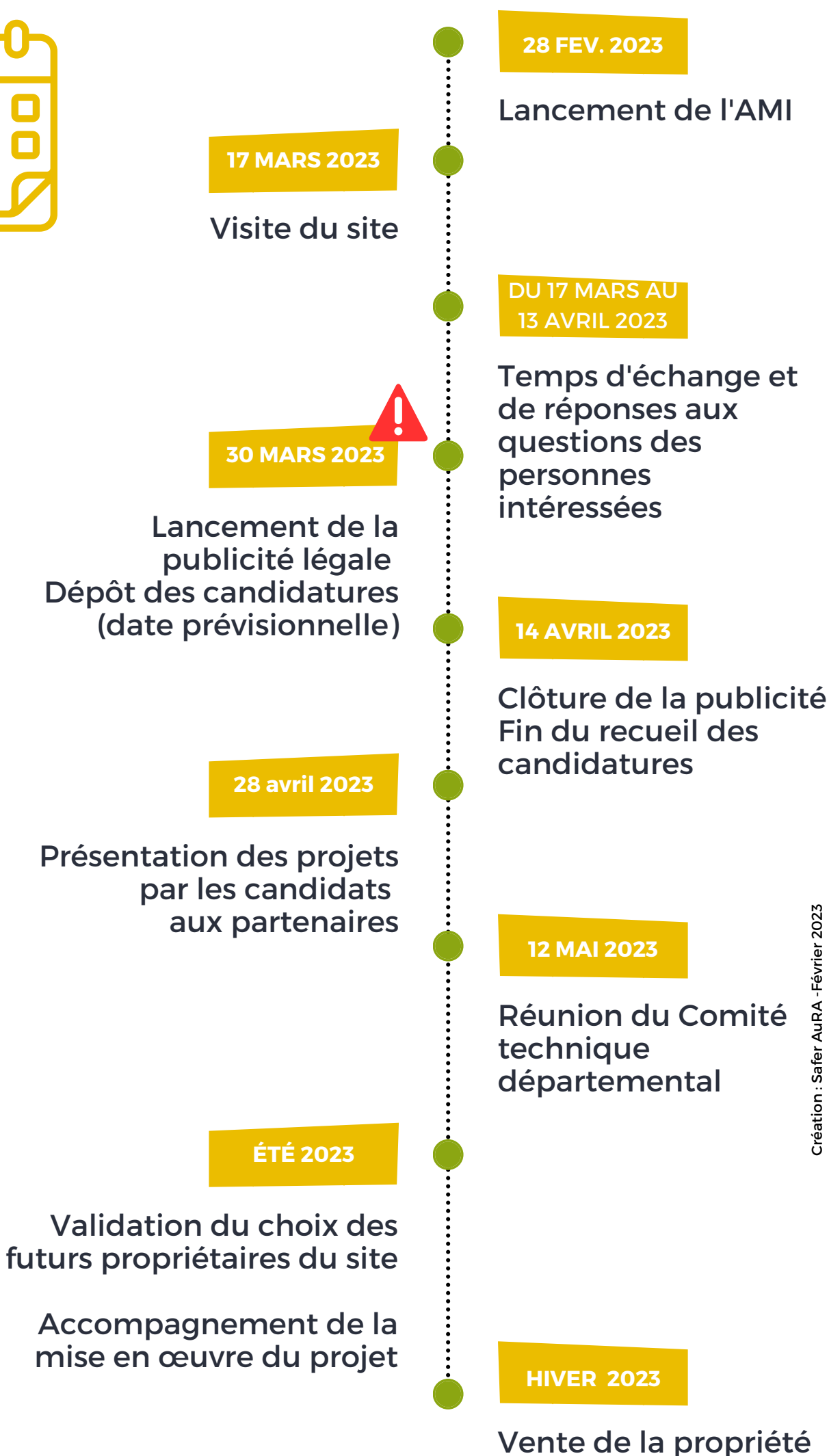
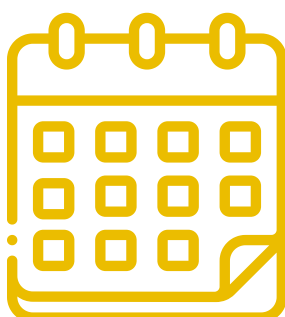


- Diagnostics techniques et architectural des bâtiments
- Analyse de vulnérabilité aux inondations
- Règlement sanitaire départemental, d'urbanisme, valeur des fermages, ...

L'ensemble des pièces est disponible sur demande à directionmetro@safer-aura.fr

8

CALENDRIER PREVISIONNEL



Création : Safer AuRA - Février 2023